



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées des Bassins
de la Thève, de l'Ysieux et de la Nonette

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
58	34	39

Vote
A l'unanimité
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 18 Mars à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre Culturel de Coye-la-Forêt, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 11/03/2025.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. GAUBOUR Jacques, M. VARON Bernard, M. DUFUMIER Dominique, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. PIN Daniel, M. DREVILLE Gérard, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, M. EPALLE Jean, M. DUFLOS Jérémy, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. COLLIN Eric, M. BARBIER Jean-Michel, Mme DUBREUCQ Françoise, M. LAFFITTE Jean-Claude, M. VINCENTI Jean-Marc, M. BOLLER Thierry, M. HERVIN Claude, Mme TILLIET Marie-Claire, M. NIRO Eric, M. WROBLEWSKI Didier, M. TURBAN Jean-Claude, M. TSCHANHENZ Robert, M. DECOSTER Laurent, Mme LEFEBVRE Anne, M. VAN LIERDE Claude
Suppléant(s) : M. BOLLER Thierry (de M. THERRY Eric), M. HERVIN Claude (de M. DUCLOS Jean-Noël), Mme TILLIET Marie-Claire (de M. BLAIMONT Jean-Pierre), M. NIRO Eric (de M. MANSOUX Michel), M. WROBLEWSKI Didier (de M. GUEDON Eric), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BONTEMPS Jean-Marie), M. TSCHANHENZ Robert (de M. MOULA Nicolas), M. DECOSTER Laurent (de M. DAGNIAUX Michel), Mme LEFEBVRE Anne (de M. DESABRE Gérard)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FAUVIN Patrick à M. PIN Daniel, M. BOCQUET Jean-Charles à M. DREVILLE Gérard, M. BUISSON Jean-Michel à M. DUFLOS Jérémy, M. BRICHE Etienne à M. EPALLE Jean, M. CAPPE DE BAILLON Vincent à M. VAN LIERDE Claude

Excusé(s) : M. MANSOUX Michel, M. GUEDON Eric, M. BONTEMPS Jean-Marie

Absent(s) : M. DUCLOS Jean-Noël, M. MULLER Patrick, Mme LEGRAND Nicette, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme POLLET Clarisse, Mme LOURME Sophie, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. DELECLUSE Thibault, Mme MAZZONI Sandra, M. BOUFFLET Pierre, M. COLLOBER Ernest, M. BONDOUX Gilles, M. BARBAROSSA Raphaël, M. MOULA Nicolas, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie, M.

DAGNIAUX Michel, M. DESABRE Gérard, M.
MARCHAND Patrice, M. LANCERAUX François

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

2025-026 – Modification de la redevance assainissement pour la commune de Gouvieux au 1er janvier 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération n°2025-004 du 21 Janvier 2025 fixant le tarif de la redevance assainissement pour les communes d'Apremont, Avilly-Saint-Léonard, Chantilly, Gouvieux et Vineuil-Saint-Firmin.

Pour mémoire, les redevances votées sont les suivantes :

TARIFICATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT APPLICABLE AU 01/01/2025	
Communes	Redevance HT/m ³
Apremont	1.10 €
Avilly Saint Léonard	1.10 €
Chantilly	1.30 € (redevance complémentaire 0.20€)
Gouvieux	2.10 € (redevance complémentaire 1.00€)
Vineuil Saint Firmin	1.10 €

Considérant qu'il est proposé de rapporter la redevance assainissement de la commune de Gouvieux à 1.30 € .

Considérant que le programme d'investissement de la commune sera revu à la baisse en fonction de la diminution de la recette attendue induite par la modification du montant de la redevance.

Considérant qu'il convient de préciser que les travaux programmés et qui seront réalisés sur les communes nouvelles de l'Aire cantilienne seront financés sur les recettes apportées par la redevance assainissement des ces nouvelles communes et les subventions attendues.

Considérant qu'un travail de prospective financière sera réalisé afin de tendre à harmoniser la redevance syndicale des communes d'Apremont, d'Avilly Saint Léonard, de Chantilly, de Gouvieux et de Vineuil Saint Firmin sur celle du SICTEUB. L'objectif étant de définir une redevance d'assainissement unique pour l'ensemble des membres du SICTEUB une fois que toutes les DSP seront arrivées à terme soit fin 2031.

Le comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **MODIFIE** la redevance assainissement de la commune de Gouvieux pour l'année 2025 et de la porter à 1.30€ HT/m³

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures





Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 21/03/2025
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Berger', written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 25/03/2025



ID : 095-200091924-20250318-2025_026-DE